

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

COMPTE RENDU SUCCINCT

Présents : Mmes et MM DARTEYRE, LEVET, PRIVAT, DE FARIA, MALFREY, CLEMENT, CHARLAT, BOSCO, LAMBERT, SOLVIGNON, CROZATIER, DAVID, JEANPETIT, VERGER, DESOLME, VIOLETTE, SANTIAGO, SZARAZ, JUNIET-BOSCO, VAL.

Procurations : DESBONNETS Séverine procuration à Christine DE FARIA, LOURENCO Céline procuration à Annie LEVET, PEREIRA Elisabeth procuration à Annie LEVET.

Secrétaire : SZARAZ Aurore

Le compte rendu de la séance du 05 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

1. **ADMINISTRATION GENERALE – approbations du règlement intérieur** : *Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du conseil municipal pour le mandat 2020/2026 et autorise le maire à le signer.*
2. **BUDGET – Décision modificative n°1** : *Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative au budget n°1.*
3. **URBANISME – AFU des Cluzelles : dénomination de la voirie interne** : *Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de nommer les voies : rue des Boutons d'Or et rue des Pommiers, autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et charge le maire de procéder à la numérotation des habitations.*
4. **AFFAIRES SOCIALES – Modification des statuts du SISPA** : *Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la modification des articles 13 et 14 des statuts du Sispa Vivre Ensemble et charge le maire de notifier la présente délibération au Président du Sispa Vivre Ensemble.*
5. **ENFANCE JEUNESSE – Avenant au contrat de la CAF** : *Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'avenant au contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2020 et autorise le maire à le signer.*
6. **INTERCOMMUNALITE – permis de végétaliser** : *Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, valide ce projet de permis de végétaliser, approuve les termes du règlement ci-joint et accorde la gratuite de l'occupation du domaine public sur la commune de Châteaugay en vue de la réalisation et de l'entretien de dispositifs de végétalisation sur le domaine public.*
7. **PERSONNEL – Rémunération mise sous pli** : *Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, affecte la totalité de la dotation à la rémunération, et autorise le maire à verser à chacun des 3 agents la rémunération de 223 € brut.*
8. **PERSONNEL – Création emploi non permanent pour accroissement d'activité** : *Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35ème) pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 1 an soit jusqu'au 31 décembre 2021 inclus, autorise la rémunération sur la base du 3° échelon de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial (échelle C1) et l'inscription au budget des dépenses correspondantes.*

A 21h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.